



**FNASCE**  
couleur passion

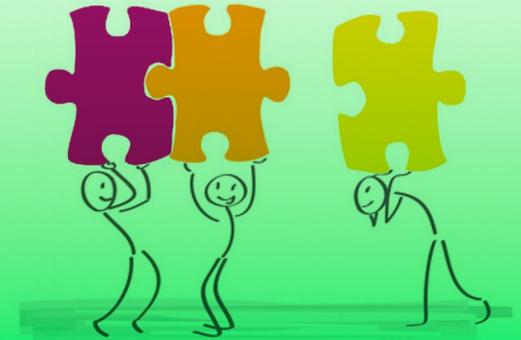
**FORMATION C.A.R.A.**



**RESPONSABLES ASSOCIATIFS**

# Présentation de la FNASCE

- Création : 1969
- Association loi : 1901
- Reconnaissance d'Utilité Publique - RUP : 2015
  
- Convention Pluriannuelle d'Objectifs – CPO : 2019-2022
- Conventions avec les établissements publics  
VNF, Cerema, OFB ...
  
- Partenaire de l'action sociale (CCAS)
  
- 116 ASCE
- 16 URASCE
- 31 000 adhérents



# Partenaire de l'action sociale interministérielle

## MTECT - MTE- MER

### 1. FNASCE :

Membre de droit du CCAS et du COPAS (CEREMA)

### 2. ASCE :

Membre de droit du CLAS

### 3. URASCE :

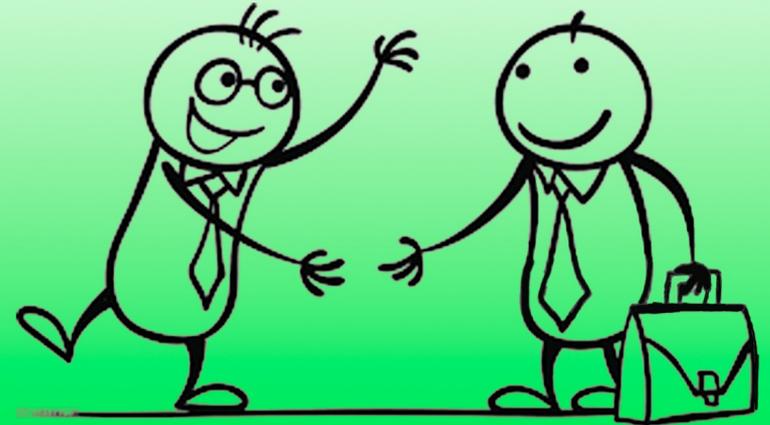
Membre de droit CRCAS

### 4. Actions collectives :

Arbres de Noël...

### 5. Autres partenaires de l'action sociale

- CGCV
- CAS



# Notre organisation fédérale

## Comité directeur fédéral

- Présidence
- Bureau fédéral
- Membres du CDF

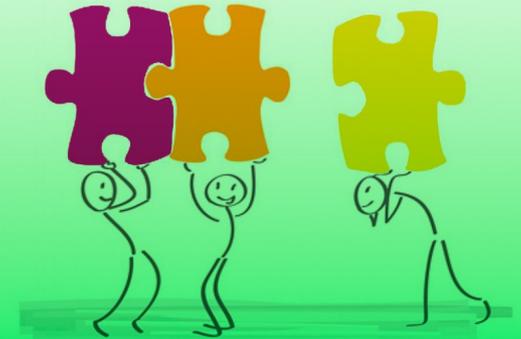
## Commissions permanentes

## Commissions statutaires

## Groupes de travail

## Référents

## Secteurs transversaux



# Organigramme fonctionnel

## BUREAU

Trésorier général  
-  
Trésorier Général  
Adjoint

VP entraide

Président

VP  
culture

Secrétaire général  
-  
Secrétaire général  
adjoint

VP sports

1er vice-Président

## COMMISSIONS PERMANENTES

Action Sociale

Communication

Politique régionale

Affaires Immobilières

Domaine de la Chesnaye  
Musée

Sport

## GROUPES DE TRAVAIL

Congrès/AG/DASCE

Culture

Finance

Formation

## COMMISSIONS STATUTAIRES

Audit Financier

Médiation et discipline

Fonctionnement  
Prospectives  
Conseils

## RÉFÉRENTS

Affaires juridiques

Assurance

Médailles

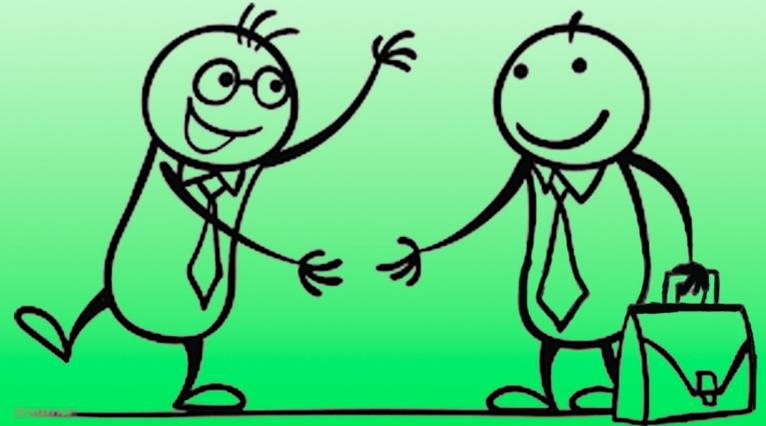
Oscar & Angela

RGPD

# Agents mis à disposition (MAD)

34 agents mis à disposition pour mettre en œuvre les actions et la politique de la FNASCE

- Bureaux de Paris et Nice
- Services déconcentrés



# ORGANIGRAMME DES BUREAUX DE PARIS ET DE NICE

**CHEFFE DU BUREAU ADMINISTRATIF**  
Anaïs Dupas

**CHARGÉS DE DOSSIERS**

**FONCTIONS SUPPORTS**

**Secrétariat**  
Christine Calife

**Webmestre, communication**  
Olivier Santaoloria

**Formation**  
Maryse Garandeau

**Sport**  
Patrick Le crom

**Culture**  
Dominique Citron

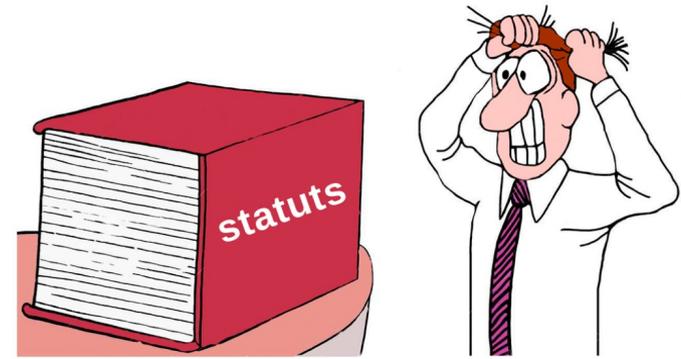
*Domaine de la Chesnave*

**Entraide**  
*Action sociale*  
Sandrine Broyart

*Affaires Immobilières*

Agents mis à disposition  
en services déconcentrés

# Droits - Obligations Responsabilités



## Préambule

## Statuts et règlement intérieur en vigueur

## Article 1-1 : Constitution

*La FNASCE est constituée pour fédérer, tout en respectant leur autonomie, les Associations déclarées (loi 1901 ou 1908) Sportives, Culturelles et d'Entraide (ASCE) et affiliées destinées aux personnels...*

**Statuts et règlement intérieur adoptés lors de l'AG 2021 et en cours de validation par le Ministère de l'Intérieur**

# Présentation de l'article 1-2

## Article 1-2 : Buts

La FNASCE a pour buts de :

- tisser le lien social de la communauté de travail,
- diffuser parmi les agents du « Ministère » et des autres communautés de travail où ils sont affectés, ainsi qu'à leur famille le goût de la pratique de l'éducation physique, des sports et de la culture,
- promouvoir et développer le sport,
- promouvoir et développer la culture,
- promouvoir et développer entre ses membres toute action d'entraide,
- faciliter les rapports entre les ASCE et l'administration,
- assurer la défense commune des intérêts des ASCE,
- veiller au fonctionnement déontologique des ASCE,
- gérer les moyens dont elle dispose,
- participer à la valorisation du patrimoine culturel du « Ministère ».
- s'associer aux politiques du Ministère

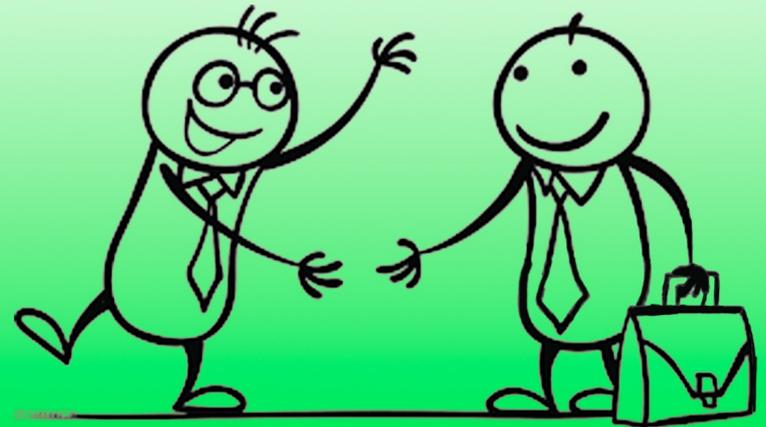
L'action de la FNASCE est indépendante de toute considération politique, syndicale, philosophique ou confessionnelle.

Elle a vocation, dans les conditions prévues aux présents statuts, à recevoir des versements pour le compte d'œuvres ou d'organismes mentionnés au I de l'article 238 bis du code général des impôts qui s'assignent un but analogue au sien.

# Obligations des ASCE

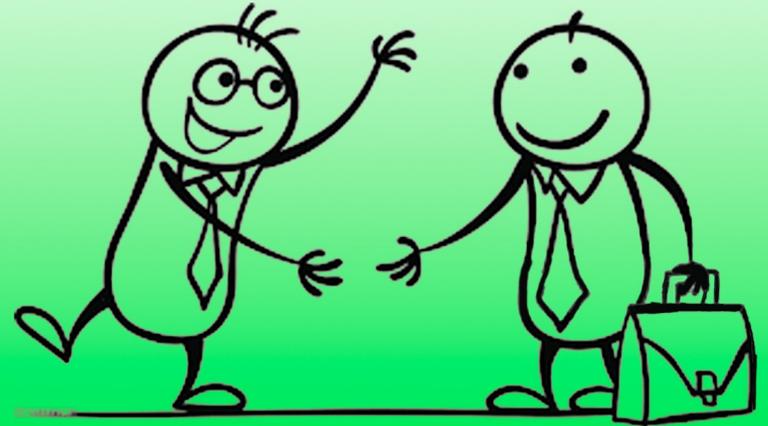
## Affiliation au sein de la FNASCE

- Associations : loi 1901 ou loi 1908 (Alsace Moselle) ASCE 57, 67 et 68
- Statuts
- Règlement intérieur (non obligatoire, mais conseillé)
- Convention locale avec les services et/ou les établissements publics :  
DDT(M), DREAL, DIRM, VNF, CEREMA...
- Ordres de missions, de déplacement  
Autorisations spéciales d'absence : ASA  
Décharges de service



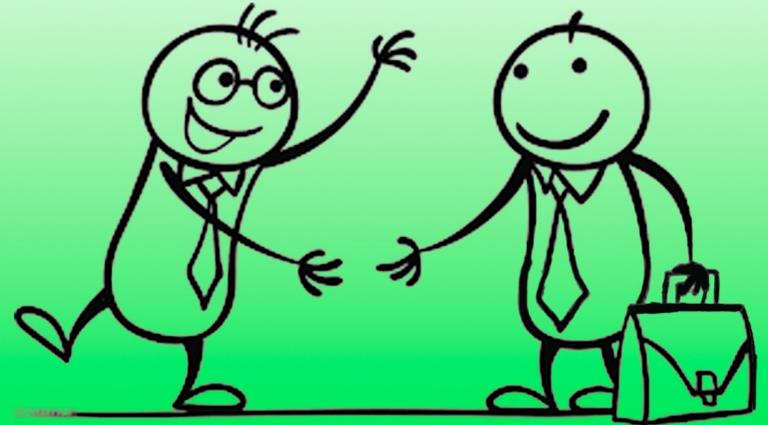
# Rôle du président d'ASCE

- Responsable du fonctionnement de l'ASCE
- Garant des règles associatives
- Responsabilités :
  - juridique
  - morale
  - employeur (public, privé)



# Obligations des ASCE

- **Comité directeur**
- **AG ordinaire annuelle : AGO**
  - rapport moral, d'activités et d'orientation
  - bilan financier, budget prévisionnel
  - élection du comité directeur
  - nouveau tarif adhésion
- **AG Extraordinaire : AGE**
  - statuts et règlement intérieur
  - acquisition biens immobiliers
- **Bilan obligatoire AGE et AGO**  
A transmettre à la FNASCE
- **Actualisation membres du Comité Directeur**  
A transmettre en Préfecture



# Budget et trésorerie d'une ASCE



- Trésorerie d'une ASCE (mission du trésorier et quelques règles)
- Projet de budget et bilans financiers
- Les documents financiers en assemblée générale
- Les outils :

Le logiciel ALIAS COMPTA

Fichiers supports

# Les procédures et fiches d'aides

## **Fiches d'aides :**

- Descriptif de la comptabilité pour les présidents
- Exemple de projet de budget pour une ASCE
- Plan Comptable adapté aux ASCE
- Mission du vérificateur aux comptes
- ASCE xx bilans 20yy
- Déplacement calculs modèle - Fiche d'engagement dépenses perso - Attestation reçu de séjour

## **Procédures :**

- En début d'année - Etat de rapprochement bancaire- En fin d'année – Le basculement en N+1
- Les stocks – L'amortissement – Lecture des ventilations (l'analytique) Suivi de la caisse numéraire

## **Astuces**

fichier « ASTUCES » pour des soucis techniques, faire une sauvegarde, etc

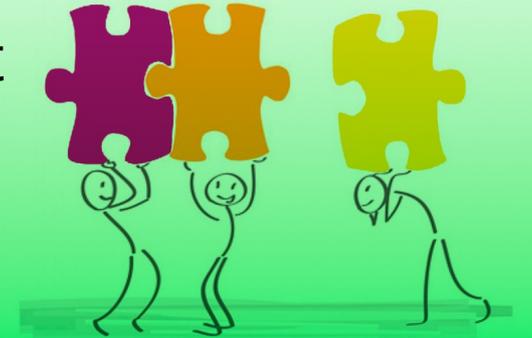
# Aide au fonctionnement



TYPES D'AIDES	MONTANT
annuelle forfaitaire	2 000 €
complémentaire ALIAS-COMPTA	300 €
complémentaire CONGRES/AG	350 €
complémentaire DASCE	300 €

# Présentation des 3 secteurs

- **Sport** : Vice-Président : Eric Raynaud
- **Culture** : Vice-Président : Alain Morisson
  - Action culturelle
  - le Domaine de la Chesnaye
- **Entraide** : Vice-Président : Stéphane Vachet
  - Action sociale
  - Affaires immobilières



# Secteur Sport



## Commission Sports : CPS

- Sa composition
- Son rôle et ses objectifs
- Les aides

# Aides du secteur Sport

TYPE D'AIDES	MONTANT
à la création d'activité handisport	- dans la limite de 50 % de la dépense maximum 1 000 € - dans la limite de 50 % de la dépense maximum 1 000 €
aux challenges organisés par une ASCE ou URASCE p/c de la FNASCE	- 3 000 € challenge uni-disciplinaire - 3 200 € challenge pluri-disciplinaire
aux challenges organisés par une ASCE ou URASCE p/c de la FNASCE rattaché à une organisation extérieure	- 2 800 €
aux challenges onéreux	- Pour une structure, ASCE organisatrice 50 % plafonné à 2 000 € - Pour ASCE participant limite 50 % location matériel plafonné à 800 €

# Secteur Culture

## 1. Commission Culture : CPC

- Sa composition
- Son rôle et ses objectifs
- Les aides

## 2. Domaine de la Chesnaye

- Sa composition
- Son rôle et ses objectifs
- Les aides



# Aides du secteur Culture

TYPE D'AIDES	MONTANT
au festival national du Spectacle	4 000 € et 50 € par artiste
au rallye national culturel	3 000 €
Création d'activités culturelles	100 % de la dépense d'investissement - maximum 500 €
Manifestations culturelles départementales	100 % de la dépense - maximum 500 €
Manifestations régionales culturelles	100 % de la dépense - maximum 1 000 €
Activités culturelles lors des challenges nationaux sportifs	100 % de la dépense « culture » spécifique Maximum 500 €
aux sorties culturelles internationales (voyages)	Aucune aide n'est accordée

# Secteur Entraide

## 1- Commission Action sociale : CPAS

- Sa composition
- Son rôle et ses objectifs
- Les aides

## 2- Commission Affaires immobilières : CPAI

- Sa composition
- Son rôle et ses objectifs
- Les aides



# Aides du secteur CPAS

TYPE D'AIDES	MONTANT
Séjour gratuit	
aux transports liés aux séjours gratuits	35 % des frais engagés, mini 20 € par la FNASCE
aux séjours enfants en colonie de vacances (CGCV, ASCE, URASCE)	Selon revenu, l'aide peut atteindre 50 % du montant du séjour
à une manifestation nationale	
Séjours actifs libérés	2 000 € ASCE/URASCE organisatrice
Séjours actifs libérés (randonnées)	2 000 € ASCE/URASCE organisatrice
exceptionnelle	Selon l'aide octroyée par les partenaires sociaux (CLAS, MGEN...)

# Aides du secteur CPAI

## TYPE D'AIDES

## MONTANT

pour la rénovation d'une UA en dur

- 5 000 € d'aide maximum
- 5 000 € d'avance remboursable maximum

pour des travaux de réhabilitation  
lourde d'une UA en dur

- 10 000 € d'aide maximum
- 10 000 € d'avance remboursable maximum

pour l'achat d'une UA de type HLL  
(résidence légère de loisir)

- Pour un premier achat
- 2 000 € d'aide maximum
  - 2 000 € d'avance remboursable maximum
- Pour les suivants
- 1 500 € d'aide maximum
  - 1 500 € d'avance remboursable maximum

## Fonds de solidarité UA

- aide à l'achat d'une première UA en dur

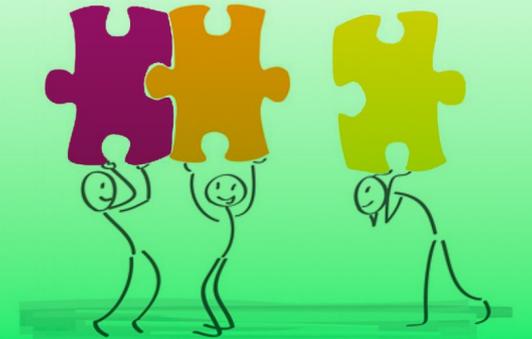
- 50 % du montant total plafonné à 40 000 € maximum

- aide à l'achat d'une autre UA en dur

- 50 % du montant total plafonné à 20 000 € maximum conditionné à ce que l'ASCE possède moins de 3 UA en biens propres en dur

# Secteurs transverses

- Formation
- Assurances
- Aide juridique
- Crise sanitaire
- Manifestation « phare »
- Actions collectives en lien avec les services ministériels



# Groupe de travail : Formation

TYPE D'AIDES	MONTANT
Conseils, appuis aux responsables associatifs (CARA)	200 € maximum / personne
Animation d'enfants BAFA/BAFD	10 %, 20 %, 30 % du montant de la formation avec un maximum de 300 € / participant
Bourses aux activités	30 % du montant de la formation avec un maximum de 300 € / participant

# Les partenaires de la FNASCE

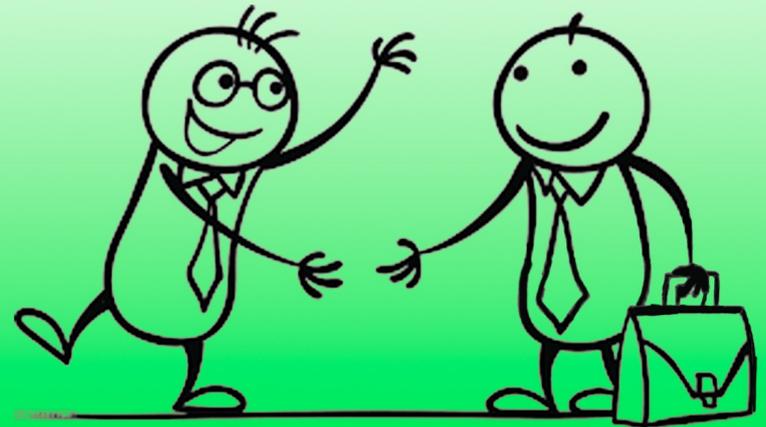
## 1. Financiers

- GMF
- BFM

## 2. Conventionnés

- Bellambra
- Azuréva
- VTF

## 3. Recherche de nouveaux partenariats



# Intervention GMF

Mme Céline ISLER



- **L'assurance des associations :**  
Comment assurer sans crainte les actions associatives
- **Les assurances de la FNASCE**
- **L'assurance des ASCE**  
Quand doit-elle se couvrir ?
- **Questions - réponses**



**FNASCE**  
couleur passion

## Fin de la formation



- Bilan et débriefing
- Questionnaire à chaud

**Merci pour votre écoute et vos questions**

**Retrouvez tous les éléments sur le site**  
[www.fnasce.org](http://www.fnasce.org)